



MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE

# Déclaration d'un centre de vacances

Arrêté du 10 janvier 2003 relatif à la déclaration prévue à l'article 2 du décret n° 2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs



N° 12175\*01

**Réservé à l'administration :**

N° d'enregistrement du séjour .....

Date de dépôt de la déclaration .....

A

- (1)  Centre de vacances organisé en France  
 Centre de vacances organisé à l'étranger par une personne établie sur le territoire national. Si séjour linguistique cocher également ici :   
 Centre de vacances accueillant des mineurs français, organisé à l'étranger par une personne établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (déclaration facultative)

## I. Renseignements concernant le déclarant (personne physique ou morale)

(2) N° de l'organisateur .....

Nom .....

Prénoms .....

Nom de jeune fille..... Sexe (1) : M  F

Date et lieu de naissance..... Département (5).....

(3) Dénomination sociale .....

(3) Forme juridique .....

Adresse de la personne physique ou du siège.....

Code Postal ..... Commune .....

Téléphone ..... Télécopie .....

Adresse électronique .....

Nom de la compagnie d'assurance en responsabilité civile .....

..... N° de contrat .....

(4) N° de la licence d'agent de voyage ou de l'agrément tourisme .....

### Personne à joindre en cas d'accident ou d'incident grave

Nom .....

Prénom .....

Téléphone ..... Télécopie .....

Adresse électronique .....

(1) Cocher la case correspondante

(2) A l'issue d'une 1<sup>ère</sup> déclaration un N° d'organisateur est fourni dans le récépissé de déclaration. Si vous avez ce N°, remplir uniquement la partie grisée ou les rubriques ayant subi une modification par rapport à la déclaration précédente

(3) A renseigner s'il s'agit d'une personne morale

(4) A renseigner si le déclarant ne relève pas de l'article 10 de la Loi du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et si il est établi sur le territoire national

(5) Préciser le pays en cas de naissance à l'étranger

## II. Implantation

(1) Dénomination .....	
Adresse .....	
.....	
Code postal .....	Commune .....
Pays .....	
Adresse électronique .....	
Téléphone .....	Télécopie .....

### 1. Installations accueillant des mineurs âgés de moins de 6 ans

N° d'autorisation des locaux (moins de 6 ans) .....	Capacité d'accueil .....
---	--------------------------

### 2. Installations accueillant des mineurs âgés de 6 ans et plus

#### • Nature des installations (2)

<input type="checkbox"/> Local en dur	<input type="checkbox"/> Camp sous toile	<input type="checkbox"/> Autres (préciser) .....
.....		

#### • Si local en dur sur le territoire national français (cocher la rubrique a ou b)

<b>a)</b> <input type="checkbox"/> Local ayant déjà fait l'objet d'un dépôt de pièces mentionnées ci-dessous
--

N° d'enregistrement du dossier relatif au local .....

<b>b)</b> <input type="checkbox"/> Local n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de pièces mentionnées ci-dessous
---

Superficie des locaux .....

Capacité d'accueil .....

Dans ce cas joindre à la déclaration la ou les pièce(s) correspondantes mentionnées ci-dessous (2) :

- Copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité compétente contre l'incendie, lorsque cette visite est exigée par la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public.
- Lorsque cette visite n'est pas exigée, déclaration sur l'honneur du déclarant que les locaux sont conformes aux exigences de la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public (cf page 4).
- Copie du récépissé de déclaration d'ouverture du restaurant délivré par les services vétérinaires en matière de restauration collective le cas échéant.

Compagnie d'assurance en responsabilité civile afférente aux locaux .....
---

..... N° de Contrat .....

(1) Si vous avez un N° d'enregistrement du dossier relatif au local remplir uniquement les parties grisées et les rubriques ayant subi une modification par rapport à la déclaration précédente

(2) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

### III. Modalités de l'accueil

#### 1. Personnels de direction et d'encadrement

Effectifs de la direction avec le cas échéant un ou plusieurs adjoint(s) .....

Nombre de personnes assurant l'animation :

Qualifiées	Stagiaires	Non qualifiées	Total animation

#### 2. Périodes d'ouverture et effectifs prévisionnels des mineurs accueillis

Dates de l'accueil (début et fin) : du					au
Nombre de Mineurs	Moins de 6 ans :	6-11 ans	12-17 ans	Total mineurs	
	(1) ..... ans				

En cas d'accueil de mineurs handicapés, préciser la nature du handicap :

- (2)  handicap moteur     handicap sensoriel     handicap mental     polyhandicap

Dans ce cas, l'accueil concernera-t-il majoritairement des mineurs handicapés ?

- (2)  oui     non

#### IV. Séjour itinérant : Itinéraire (préciser les lieux d'étapes et joindre une carte)

Lieu de départ		Lieu d'arrivée		Dates
Commune	Département (3)	Commune	Département (3)	
				Du                      au
				Du                      au
				Du                      au
				Du                      au
				Du                      au
				Du                      au
				Du                      au

#### V. Pièce à joindre

Projet éducatif mentionné à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2002-885 du 3 mai 2002 avant le 1<sup>er</sup> séjour et par organisateur. Toute modification de ce projet doit être communiquée sans délai à l'autorité administrative.

---

(1) Indiquer dans cette case l'âge minimum

(2) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

(3) Ou le pays si le séjour a lieu à l'étranger

**Je déclare sur l'honneur :**

- la sincérité des renseignements portés dans ce formulaire,
- les locaux sont conformes aux exigences de la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public, lorsque la visite de la commission de sécurité compétente contre l'incendie n'est pas exigée,
- avoir vérifié avant le début de l'accueil que les personnes qui dirigent l'accueil et concourent à son fonctionnement ainsi que celles qui exploitent les locaux les accueillant n'ont pas fait l'objet d'une mesure prévue à l'article L.227-10 du code de l'action sociale et des familles et,
- avoir pris connaissance du contenu de l'extrait de casier judiciaire (Bull. N°3) les concernant, et pour les collectivités publiques locales sans préjudice des vérifications faites telles que prévues à l'article R79 du code de procédure pénale.

Vu à

le

Nom, prénoms et signature du déclarant (à faire précéder de la mention manuscrite "certifié exact")

Cachet de l'organisme (pour les personnes morales) :

NB : L'administration se réserve le droit de demander toute pièce justificative complémentaire au déclarant.  
Les informations contenues peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et le droit de rectification peuvent être effectués auprès des D.(R.)D.J.S. (article 27 de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés).

**Réservé à l'administration :**

- Projet éducatif       Pièces justificatives pour les locaux       Avis DSV       Carte en cas de séjour itinérant

N° de déclaration des locaux . . . . .